

Membres en exercice : 29
Membres présents : 25
Membres votants : 28

Le 4 avril 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 29 mars 2023. Publication de la convocation le : 30 mars 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR,
Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA présente de la délibération DE2023-019 à la délibération DE2023-045, a donné procuration à Mme Monique KERAVEC pour les délibérations DE2023-046 à DE2023-054
M. Pierre-Marie BOSSER présent de la délibération DE2023-019 à la délibération DE2023-045, a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H pour les délibérations DE2023-046 à DE2023-054

Etaient absents :

M. Thierry MARTIN
Mme Marie-France CAUSEUR a donné procuration à Mme Armelle BRARD
Mme Sandrine URVOIS a donné procuration à M. Tony VORMS
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité : 11 AVR. 2023

Date de publication : 11 AVR. 2023

Délibération n° 2023-036 : Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

Rapporteur : M. Gurvan KERLOC'H

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 alinéa 1 4°, L. 2122-23, R. 2122-7-1 et R. 2121-9,

« Article L2122-23 **En savoir plus sur cet article...**

Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 195 JORF 17 août 2004

Les décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18.

Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par le conseil municipal.

Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation. »

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020 - 102 du 16 juin 2020, portant délégation du conseil municipal au maire,

Monsieur le Maire :

- Informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal depuis la dernière séance du conseil municipal, comme suit :

N° de la décision	Date de la décision	Objet	Fournisseur	Montant HT
2023-009	30/01/2023	Conception graphique et réalisation d'un magazine de 24 pages couverture incluse	Fouinzanardi	3 378,00 €
2023-010	30/01/2023	Impression du bulletin municipal « Gwaien »	Imprim Vit	2 650,00 €
2023-011	06/02/2023	Participation rénovation armoires C13-C14 + horloges rue du 14 Juillet	SDEF	2 550,00 €
2023-012	07/02/2023	Travaux d'aménagement ossature bois au cinéma Le Goyen	SARL Menuiserie Quillivic	6 954,00 €
2023-013	13/02/2023	Travaux de plomberie dans les locaux des Restos du Cœur	Société Poudoulec	1 734,59 €
2023-014	13/02/2023	Achat pavillons pour la fête "Route de l'Amitié"	Aviso	1 617,50 €
2023-015	13/02/2023	Mise en place de l'arrosage au goutte à goutte pour le fleurissement estival	Hortibreiz	3 840,17 €
2023-016	27/02/2023	Eclaircie d'un bois le long du Stiri à la cité de Kerivoas	CIAS du Cap-Sizun	2 940,00 €
2023-017	27/02/2023	Renouvellement stock de terreaux	Le Gall-Corre	5 048,37 €
2023-018	27/02/2023	Remise en état de la couverture du préau de l'école d'Esquibien	El Jouenne Frederic	6 751,00 €
2023-019	06/03/2023	Divers travaux d'électricité au 1er étage de l'école Pierre Le Lec	BP Electricité	1 656,00 €
2023-020	06/03/2023	Mise en sécurité porte de la salle Omnisports	Precisteel	4 292,81 €
2023-021	13/03/2023	Renouvellement de stock de peinture routière	Virages	3 335,00 €
2023-022	13/03/2023	Formation d'agents pour marquage au sol	Virages	1 615,00 €
2023-023	20/03/2023	Achat peinture pour passerelle, lutrins et candélabres	Decor Ouest Distribution	1 949,25 €
2023-024	20/03/2023	Mise en place de capteurs enterrés pour le stationnement 15min	TagMaster	3 422,00 €
2023-025	20/03/2023	Hébergement et maintenance du logiciel GEODP (placier)	Sogelink	1 776,03 €

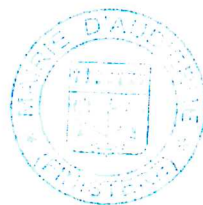
Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte des décisions prises par M. Le Maire

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS

